

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM relative à une campagne de forages carottés sur le PEX n°19/2009 nommé PEX de Yaou.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE MINIERE YAOU DORLIN (SMYD)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LUC GERARD NYAFE

RCS / SIRET

4 2 2 0 5 2 5 1 4 0 0 0 8 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27d	Ouverture de travaux de huit (8) sondages carottés de validation d'une précédente campagne de reconnaissance soumis à une DOTM au titre du code minier et du décret 2006-649 (art 4.1°)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette campagne de travaux miniers sur le PEX de Yaou comprend simplement la foration en doublon de 8 anciens sondages, situés sur des zones connues déjà impactées par l'activité minière en primaire. Ces forages de validation se situent en zones déforestées, ils sont implantés à partir d'une interprétation existante d'une précédente campagne de forages. Ils ne concernent que des lieux situés dans des zones favorables identifiées (facilité d'accès, pistes existantes, intérêts miniers, etc.).

8 forages carottés de 100 mètres de profondeur réalisés sur une période de 4 semaines par une foreuse auto-portée sur chenilles travaillant en circuit d'eau fermé.

La supervision technique est assurée par les sociétés SMYD et AUPLATA

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valider le travail d'exploration effectué fin des années 90, notamment par la reprise en doublon de 8 sondages dans le cadre de l'application de la norme minière internationale NI 43-101.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Utilisation de la base vie existante de Yaou.
- Aucune création de piste.
- Il y aura simplement une réutilisation des anciennes plates formes de sondages ou carreaux miniers.
- Les travaux seront condensées en 4 semaines avec 15 personnes sur site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Utilisation d'une foreuse sur chenille de trois (3) tonnes,
- Réutilisation des pistes existantes,
- Rafrâichissement de quelques layons. ,
- Échantillonnage des carottes de forages au niveau de la carothèque sur la base vie
- Expédition des échantillons pour analyses.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- DOTM au titre du code minier et du décret 2006-649 (art 4.1°)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- PEX Yaou	52km ²
- Nombres de forages	8
- Profondeur moyenne des forages	100m
- Linéaires total	1200m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Guyane Française.
Commune de Maripasoula.
PEX de Yaou.
parcelle cadastrale : OF 154
Coordonnées UTM RGFG95
X: 170 700 / Y : 411 900

Coordonnées géographiques¹

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Communes traversées :

Commune de Maripasoula.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	Relief max : 208m NGG
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Projet en site isolé en milieu forestier sur la commune de Maripasoula.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Zone de libre adhésion du PAG. En dehors des ZNIEFFs et aires de distribution du coq de roche.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Projet cependant situé sur un secteur d'anciens forages de recherche et d'exploitation minière.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Situé dans la région hydrographique " Le Maroni " (Bd Carthage région 5)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En milieu superficiel : prélèvements temporaires dans d'anciens bassins d'exploitation pour les besoins des forages.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Projet appartenant à la masse d'eau souterraine FRKG101 : Formations du socle guyanais
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Projet de faible volume, entraînant une perturbation jugée comme très faible et temporaire des milieux naturels et des dégradations de faible importance car les travaux consisteront en l'utilisation de petits matériels circulant sur des layons et pistes existantes. Aucun défrichement n'est prévu. Rafraîchissement de quelques plateformes de forages (maximum 10mx10m) au sabre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	En dehors de l'aire de distribution du coq de roche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucun défrichement n'est prévu. L'ensemble des forages se situe sur un espace déjà affecté au milieu minier. La circulation au sein du milieu forestier se fera par le biais de pistes d'accès déjà existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Absence de PPRT sur la commune de Maripasoula. Aucun risque technologique identifié à l'échelle du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Absence de PPRN sur la commune de Maripasoula.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du camp (usage limité à la base vie, douche sanitaires cuisines) et à la présence éventuelle de moustiques (vecteurs de maladies).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendre des déplacements de type Hélicoptage, transports en pirogues possibles (St Laurent - Maripasoula) et terrestres (piste pour foreuse).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Utilisation d'un groupe électrogène insonorisé (capotage) à la base vie de Yaou, d'une foreuse capotée et de quads. Les bruits seront de faibles importances en raison de l'atténuation du bruit à la source, l'utilisation de matériels aux normes UE et du milieu environnant forestier lui-même.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Odeurs issues des moteurs thermiques.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Vibrations issues des engins sur chenilles au droit du chantier. Les vibrations seront modérées au niveau de la foreuse (forage carottés par rotation, pas de percussion).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Au campement uniquement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les sondages engendreront l'émission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques (foreuse, quads, groupe électrogène du camp). Matériels aux normes UE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Il ne s'agit que des eaux de forage ayant été décantées au préalable, avant rejet dans le milieu naturel en fin de forage (recirculation des eaux durant le forage).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les sondages engendrent la production de boue de forage riches en MES qui passe ensuite successivement dans deux bacs de décantation, installés sur chaque plateforme de sondage. Les eaux claires issues des bacs seront recyclées pour le sondage et ensuite restituées au le milieu naturel en fin de sondage. Un contrôle de la qualité de ces eaux et surtout de leur teneur en MES et en hydrocarbures totaux (graisses de qualité alimentaire) pourra être réalisé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Déchets Industriels Spéciaux (DIS) comme les filtres et huiles usagées, les chiffons souillés, les fûts usités, les batteries: en faible quantité, évacués vers un centre agréé. - Déchets d'Emballages Non Dangereux (DEND) : cartons, ... - Déchets Banals des Entreprises (DBE) : pièces mécaniques usagées - Ordures Ménagères (OM) - Boues de forage: resteront dans les bassins de décantation rebouchés

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Il existe peu de possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques. dans ces zones situées en dehors de montagnes couronnées
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	La réalisation de travaux dans ce secteur participera à empêcher l'orpaillage illégal.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur système de rétention, approvisionnement par véhicule adapté, présence de kits "anti-pollutions" d'absorption en cas d'accident ou de fuite.
- Décantation et recyclage partiel des boues de forage des bacs de décantation créés systématiquement sur chaque plateforme.
- Réutilisation des pistes existantes.
- Réutilisation des plateformes de sondage déjà existantes.
- Suivi des travaux et remise en état rapide des ouvrages (plateforme de sondages) après travaux par une procédure adaptée.
- Choix d'un matériel performant, léger, de faible envergure limitant l'emprise des accès (<2m)
- Rebouchage systématique des trous de forages.
- Chasse interdite.
- Collecte et élimination des déchets dangereux produits vers un centre agréé du littoral.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une région minière inscrit au SDOM autorisée avec contraintes.

Le site ne se trouve pas dans une zone reconnue par les documents d'orientation et d'aménagement comme étant sensible à patrimoine particulier.

Le projet est situé dans un permis qui a fait l'objet d'études environnementales dans le cadre de projet d'AOTM et d'ICPE.

La campagne de forages est réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement : utilisation des accès existants

Faiblesse du volume de travaux envisagés: Huit forages, petits matériels légers (quads, foreuse 3 tonnes)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Une carte IGN 1/50 000 situant les 8 sondages
- 2 plans de détail avec les sondages (zone centrale (5 sondages) et zone IJK (2 sondages)) et un tableau reprenant les coordonnées GPS en UTM 22, RGFG 95 des sondages carottés.
- Deux photos.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rémire Montjoly

le, 26/02/2019

Signature

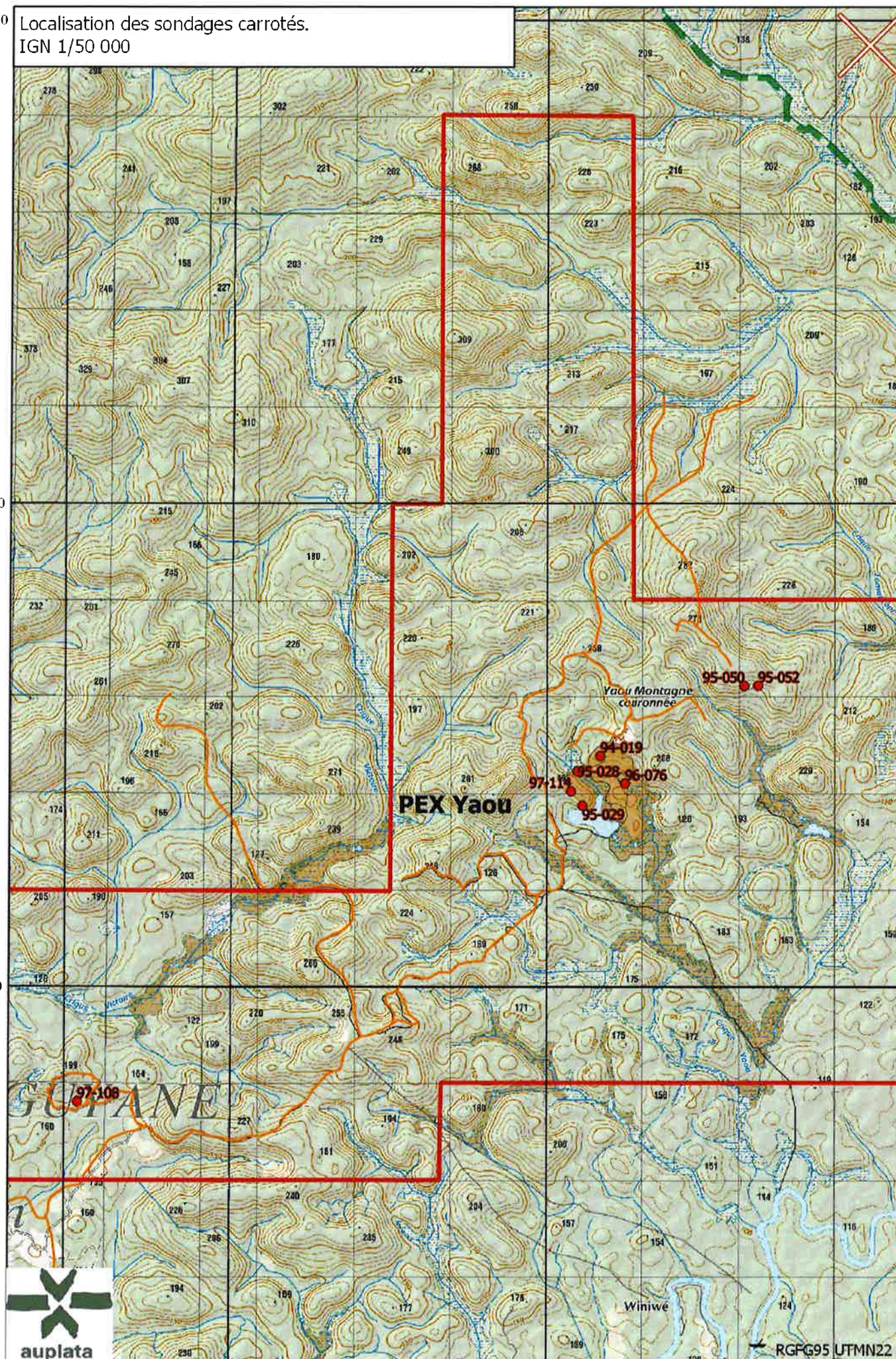
S.M.Y.D. S.A.S
Société Minière Yaou Dorlin
21, rue Degrad des Cannes - B.P. 70796
97338 CAYENNE Cédex
Tel.: 0594 29 54 40 - Fax: 0594 29 85 00
Siren: 422 052 514

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

420000 Localisation des sondages carrotés.
IGN 1/50 000

415000

410000



16 5000

170000

RGFG95 UTMN22

420000 Localisation des sondages carrotés.
IGN 1/50 000

415000

410000

PEX Yaou

95-050 95-052
94-019
95-028 96-076
97-114
95-029

97-108

Winiwe

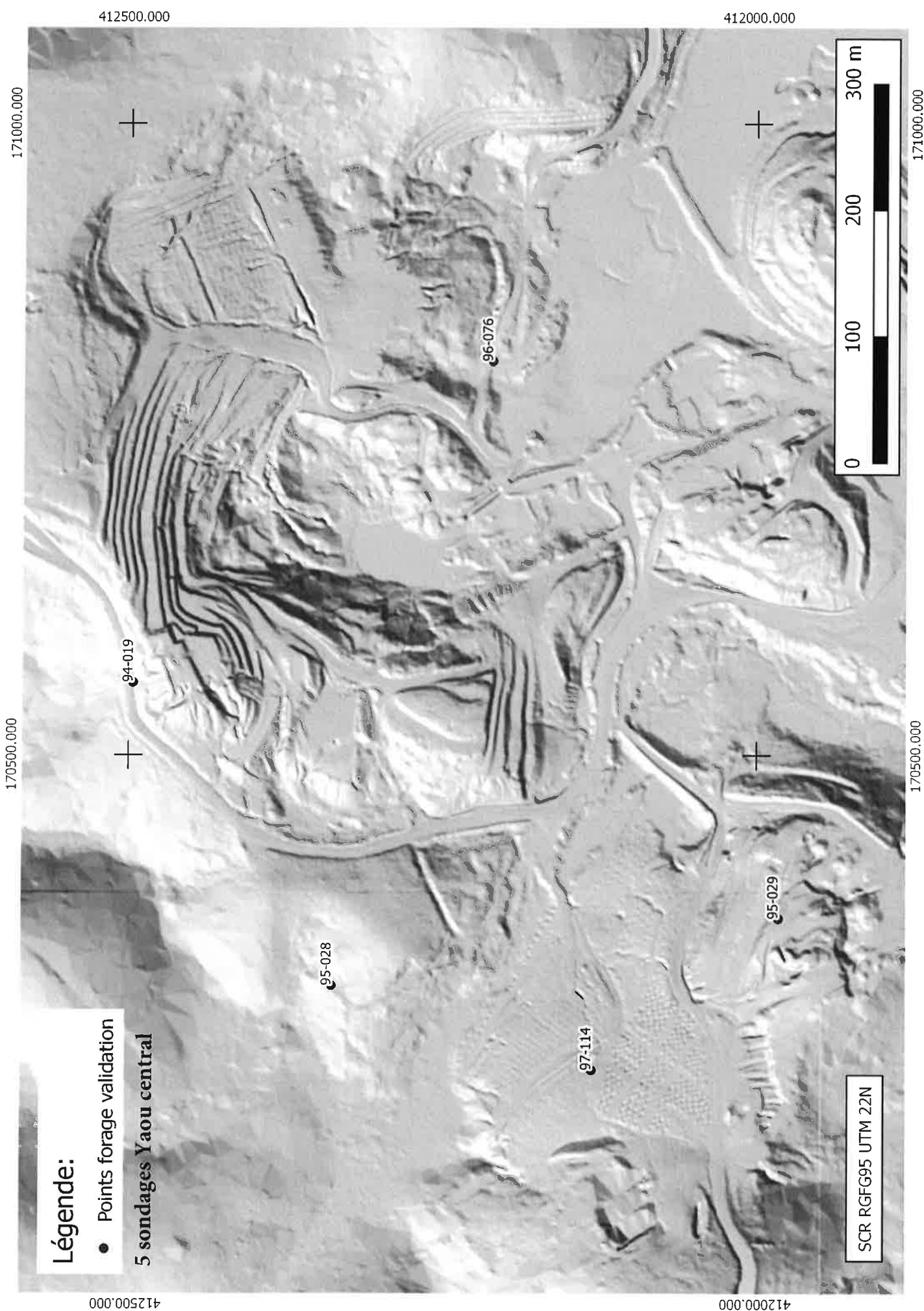
RGFG95 UTMN22



165000

170000

ID	X	Y
96-076	170814.16	412098.45
97-108	165137.92	408810.33
97-114	170252.55	412018.58
94-019	170559.14	412383.73
95-028	170319.4	412225.31
95-029	170372.45	411869.67
95-050	172052.33	413109.75
95-052	172196.47	413111.06



172000.000

172500.000

Légende:

- Points forage validation

2 sondages JIK

95-052

95-050

413000.000

413000.000

SCR RGFG95 UTM 22N

0 100 200 300 m

172000.000

172500.000

